

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 982

présenté par

M. Marleix, M. Boucard, M. Descoeur, Mme Corneloup, M. Liger, M. Di Filippo, M. Gosselin,  
Mme Bonnivard, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Brigand, Mme Dezarnaud, M. Ray,  
M. Portier et M. Ceccoli

-----

**ARTICLE 5 TER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer les alinéa 19 à 21.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article introduit de nouvelles interdictions dans les aires de captage à l'encontre des objectifs de ce projet de loi.

Même si la qualité de l'eau est un enjeu important, cette mesure compromet purement l'objectif de souveraineté alimentaire de la France.

Son application viendrait compromettre gravement l'équilibre économiques d'activités qui représentent parfois des investissements lourds ( ex : méthanisation).